



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

météorologie

Question écrite n° 5820

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la situation des agents de la station météorologique aéronautique de Quimper, station dont la fermeture a été programmée par le précédent gouvernement au titre de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Par cette décision, les agents concernés seront prochainement contraints d'exercer leurs missions de service public au centre météorologique territorial de Brest-Guipavas sans que des mesures d'accompagnement à la mobilité géographique aient été prises à leur endroit. Aussi, elle lui demande les initiatives qu'elle compte prendre auprès de Météo France afin que la démarche engagée de réduction des sites de proximité de la prévision météorologique comporte des mesures d'accompagnement des agents publics contraints à la mobilité en raison de la fermeture programmée de leur site d'exercice.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est, comme tous les Français, particulièrement attaché à Météo France, qui remplit des missions fondamentales de service public, pour l'information de tous les acteurs de la société civile et la protection des biens et des personnes dans notre pays. La réorganisation du système national de prévision météorologique en cours, qui a fait l'objet de recommandations de la Cour des comptes, s'accompagne d'une diminution progressive du nombre des implantations de cet établissement public. Météo France conservera pourtant à terme le réseau territorial le plus dense par rapport à ses homologues au niveau européen. Les progrès techniques accomplis, aussi bien en termes de prévision numérique et de moyens d'observation, que de technologies de l'information et de la communication, permettent en effet de procéder à cette réorganisation, sans porter atteinte à la précision et à la qualité du service rendu aux utilisateurs. De surcroît, dans un contexte budgétaire contraint, Météo France doit consacrer ses efforts au maintien du haut niveau de performances et du potentiel scientifique qui ont fait sa réputation au niveau international, notamment pour ses avancées dans le champ de la modélisation numérique. L'établissement doit répondre aux nouveaux enjeux de la lutte contre le changement climatique et appuyer les politiques de gestion des risques naturels, sanitaires et technologiques. Comme les autres centres de météorologie aéronautique dont la fermeture est prévue pendant la période du nouveau contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 de Météo France, celui de Quimper a une activité de prévision exclusivement destinée à l'aéroport de la ville concernée. Pour le département du Finistère et pour la ville de Quimper, la prévision météorologique comme l'appui aux autorités publiques en cas d'événements météorologiques particuliers sont assurés depuis déjà fort longtemps par le centre météorologique de Brest. C'est en conformité avec les exigences de service définies par la Direction générale de l'aviation civile qu'après la fermeture de la station, le centre de Brest prendra également en charge la prévision aéronautique pour l'aéroport de Quimper. La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a demandé à Météo France de veiller à ce que cette évolution, qui entraînera une mobilité géographique ou professionnelle pour un nombre limité d'agents, s'effectue au mieux de l'intérêt des personnels. Annoncée dès 2009, la fermeture de la station de Quimper a conduit l'établissement à mettre en place, comme dans les autres centres concernés, un projet d'accompagnement permettant d'apprécier chaque situation individuelle et d'anticiper des évolutions de

carrière très en amont des fermetures. C'est dans ce cadre qu'a été retenue, en accord avec les trois agents de la station, la solution d'une affectation au centre de Brest-Guipavas. L'organisation du service, sous forme de deux ou trois vacations par semaine, permettra en effet de limiter le nombre de trajets domicile travail, sachant que l'établissement s'est engagé à rechercher, en poursuivant ce dialogue avec les agents, d'autres adaptations possibles au fil des mois à venir. La ministre restera attentive aux modalités de mise en oeuvre de cette réorganisation territoriale pour les fermetures à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5820

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5311

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6085